

AVIS PUBLIC

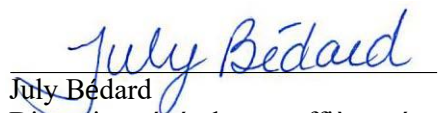
Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 217-29 de la Municipalité de Saint-Ubalde.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 8 juillet 2025 le conseil de la municipalité de Saint-Ubalde a adopté le projet de règlement suivant :

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 217 29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 217 AFIN DE PERMETTRE DANS LES ZONES RA-5 ET RA-8 DE MODIFIER LE GROUPE D'USAGE « HABITATION » ET AUTORISER LA CLASSE D'USAGE « MOYENNE DENSITÉ » POUR PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE JUMELÉE ET BI-FAMILIALE ISOLÉE
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu lundi le **25 août 2025** à 19 h 05 dans la salle du conseil située au 427-C boulevard Chabot à Saint-Ubalde. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 15 h 00 et le vendredi de 8 h30 à 11 h30. Le projet de règlement peut être également consulté sur le site internet de la municipalité.
4. Le projet de règlement 217-29 adopté contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 17 JUILLET 2025


July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 17 juillet 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.


July Bédard
Directrice Générale et greffière-trésorière